

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 04810

Numéro SIREN : 398 597 500

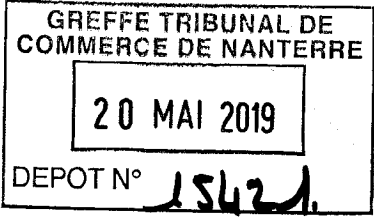
Nom ou dénomination : A.S. IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2019 sous le numéro de dépôt 15421

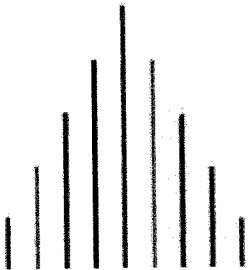


Certifier Conforme

la Présidence



COMPTES ANNUELS



BILAN - ACTIF

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/17		Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dep.	Val. Nettes	Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	7 407	7 407				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						2
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	24 370	24 370				
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	218 646	195 980	22 666		11 312	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						3
Immobilisations financières (2)						
Participations	2 780		2 780		2 780	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 833		11 833		11 786	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	265 036	227 757	34 449		25 878	5
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	274		274		2 150	
Créances						53
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	178 183		178 183		236 500	
Autres créances (3)	18 494		18 494		18 646	
Fournisseurs débiteurs	3 345		3 345		2 640	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	380		380		380	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	244 105		244 105		198 346	41
Charges constatées d'avance (3)	12 335		12 335		4 356	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	457 115		457 115		463 018	95
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	722 151	227 757	801 864	100	488 897	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	% du passif	Valeurs au 31/12/17	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 30 000)	30 000	6	30 000	6
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence		10		10
Réserves				
Réserve légale	3 000		3 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	45 000		45 000	
Report à nouveau	125 728	25	88 488	18
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	58 183	12	37 241	8
SITUATION NETTE	261 911	53	203 728	42
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	261 911	53	203 728	42
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 755	2	8 755	2
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	19 744	4	19 744	4
Fournisseurs, factures non parvenues	3 426	1	3 426	1
Dettes fiscales et sociales	155 982	31	155 982	32
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	97 262	20	97 262	20
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	285 168	58	285 168	58
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	488 897	100	488 897	100

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

			Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)		100	728 833	100	115 310	16
Montant net du chiffre d'affaires		100	728 833	100	115 310	16
Production stockée						
Production immobilisée			3 494		-994	-28
Subventions d'exploitation			70		938	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			1 490		-1 128	-76
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		100	733 888	101	114 126	16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes		25	196 083	27	17 084	9
Impôts, taxes et versements assimilés			7 764	1	-150	-2
Salaires et traitements		44	326 153	45	47 372	15
Charges sociales		15	100 559	14	24 646	25
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts			1 958		115	6
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges		9	63 539	9	2 522	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			696 055	96	91 589	13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			37 833	5	22 537	60
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

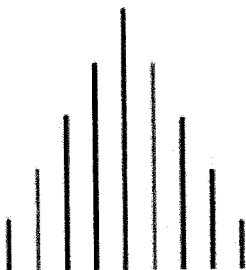
En Euro

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)			109		6	5
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			109		6	5
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.			558		-558	-100
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			558		-558	-100
RÉSULTAT FINANCIER			-449		564	-126
RÉSULTAT COURANT avant impôts			37 385	5	23 101	62
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			144		-54	-38
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			144		-54	-38
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-144		54	-38
Participation des salariés aux résultats					2 213	
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS		100	733 997	101	114 132	16
TOTAL DES CHARGES		94	696 756	96	93 190	13
Bénéfice ou Perte		6	37 241	5	20 942	56

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE COMPTABLE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 494 393,26 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 58 182,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018 *AS IMMO*

En Euro

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		7 407			
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.		24 370			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					11 987	
		Inst. générales, agencts & aménagts divers		126 647			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		29 855			
		Matériel de bureau & mobilier informatique		48 718		1 439	
	Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL				229 590		13 426	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations			2 780			
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			11 786		47	
TOTAL				14 566		47	
TOTAL GENERAL				251 562		13 473	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				7 407	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons				24 370	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
		Inst. gal. agen. amé. divers				138 634	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				29 855	
		Mat. bureau, inform., mobilier				50 157	
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL				243 016			
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					2 780	
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés					11 833	
	Prêts & autres immob. financières						
TOTAL				14 613			
TOTAL GENERAL				255 036			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL	7 407			7 407
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	24 370			24 370
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	118 135	1 317		118 135
	Matériel de transport	29 855			29 855
	Mat. bureau et informatiq., mob.	47 991	756		47 991
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		220 350	2 073		220 350
TOTAL GENERAL		227 757	2 073		227 757

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
A. Immob. incorpor. TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE				
ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	11 833		11 833
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	178 183	178 183	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	7 000	7 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	316	316	
	Impôts sur les bénéfices	6 207	6 207	
	Etat & autres coll. publiques	4 971	4 971	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	3 345	3 345	
	Charges constatées d'avance	12 335	12 335	
TOTAUX		224 189	212 357	11 833
Renvois (1) (2)	Montant			
	des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AS IMMO
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE				
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	28 145	28 145		
Personnel & comptes rattachés	26 300	26 300		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	65 003	65 003		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	58 125	58 125		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 765	3 765		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	584	584		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	50 562	50 562		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	232 483	232 483		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

Du 01/01/2018 au 31/12/2018 *AS IMMO*

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 8 420 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

A.S. IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 12 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier, 92 140 Clamart
398 597 500 RCS Nanterre

RAPPORT DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/04/2019

Exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 844 144 euros contre 728 833 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 362 euros contre 1 490 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 213 167 euros contre 196 083 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 613 euros contre 7 764 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 373 525 euros contre 326 153 euros lors de l'exercice précédent.

M/D

Le montant des charges sociales s'élève à 125 205 euros contre 100 559 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 073 euros contre 1 958 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 66 060 euros contre 63 539 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 787 643 euros contre 696 055 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 60 371 euros contre 37 833 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 115 euros (- 449 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 60 486 euros contre 37 385 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 90 euros contre - 144 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 2 213 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **58 182,50 euros** contre un bénéfice de 37 240,53 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31/12/2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 494 393 euros contre 488 897 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **58 182,50 euros**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 182,50 euros
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 60 euros par action	
Le solde en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 153 910,59 euros.	28 182,50 euros

MD

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **231 910,59 euros**, et s'établiraient ainsi :

- Capital social		30 000,00
- Réserve légale		3 000,00
- Autres réserves		45 000,00
- Report à nouveau		153 910,59

* Soit un total des capitaux propres de		231 910,59

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

MD

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver la convention visée à ce même article et conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette convention est décrite dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

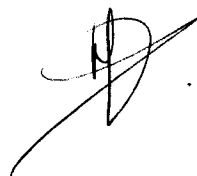
Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Clamart
Le 15/04/2019

Michel DEMARE
Président



A.S. IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 12 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier, 92 140 Clamart
398 597 500 RCS Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/04/2019

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 s'élevant à **58 182,50 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 182,50 euros
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 60 euros par action	
Le solde en totalité au compte "report à nouveau"	28 182,50 euros
qui s'élève ainsi à 153 910,59 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **231 910,59 euros**, et s'établiraient ainsi :

- Capital social		30 000,00
- Réserve légale		3 000,00
- Autres réserves		45 000,00
- Report à nouveau		153 910,59

* Soit un total des capitaux propres de		231 910,59

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

MD

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel DEMARE

